

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

Absents : Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 3

Nombre de votants : 20

**DELIBERATION 2023-34. PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR AU
1^{ER} JANVIER 2023**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Vu la délibération 2022-32 du 13 avril 2022 portant création d'un poste de rédacteur à temps complet,

Vu la délibération 2022-47 du 8 juin 2022 portant création d'un poste de brigadier-chef principal,

Vu la délibération 2022-74 du 9 novembre 2022 portant création de postes pour accroissement d'activité et activités saisonnières pour l'année 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS/POSTES au 01/01/2023					
GRADES	REPARTITION PAR SERVICE	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIF POURVU (Titulaire / Stagiaire / Non Titulaire)
		TC	TNC	Total	
EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	1 administratif	1	0	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ème} classe	1 administratif	1	0	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 administratif	1	0	1	1
Rédacteur	2 administratifs (1t+1nt)	2	0	2	1 T + 1 NT = 2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	-	1	0	1	0

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet. www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230412-12042023_202334-DE
Reçu le 13/04/2023
Page 1 sur 3

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3 administratifs 1 technique	5	1	6	4	
Adjoint administratif	1 administratif 2 eau	4	2	6	3	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur Principal	1 technique	1	0	1	1	
Ingénieur	-	1	0	1	0	
Technicien	-	1	0	1	0	
Agent de maîtrise principal	1 eau	1	0	1	1	
Agent de maîtrise	1 écoles 3 techniques 1 administratif	7	0	7	5	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 écoles	4	0	4	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 assainissement 4 techniques 1 police municipale 1 écoles 1 eau	9	0	9	8	
Adjoint technique	1 assainissement 3 techniques 3 écoles 1 police municipale 1 eau	12	1	13	7 T + 2 S =9	
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1 écoles	2	0	2	1	
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1 pôle jeunesse	1	0	1	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	-	2	0	2	0	
Adjoint d'animation	-	1	0	1	0	
POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	4 police municipale	4	0	4	4	
Brigadier	-	2	0	2	0	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS			EFFECTIF BUDGETAIRE			EFFECTIF POURVU
			TC	TNC	Total	
			63	4	67	
AUTRES POSTES						
CAE-PEC 31.03.2023	1 technique	0	7	7	1	
Accroissements d'activité 01.01.2023 – 31.12.2023	1 assainissement 3 écoles 1 pôle jeunesse	16	0	16	5	

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accroissement saisonnier 01.01.2023 – 31.12.2023	-	4	0	4	0
Contrat privé – Adulte relais 15.12.2022 - 14.12.2025	-	1	0	1	0
Apprenti	1 police municipale	0	1	1	1
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		EFFECTIF BUDGETAIRE			EFFECTIF POURVU
		TC	TNC	Total	
		21	8	29	7
TOTAL AGENTS		84	12	96	49

Vu l'avis des commissions Finances, Urbanisme, Affaires Scolaires, Associations-Sports-Fêtes et Cérémonies, Développement Economique, réunies le 5 avril 2023 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
ACTE le tableau des effectifs au 01 janvier 2023.

Le Secrétaire de séance
Angéla LAVIE



Le Maire
Jean-Pierre DE FARIA




Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : 13 AVR. 2023
et l'affichage le : 13 AVR. 2023